EXERCICE N° 1 SUR LES ACTES DE COMMERCE

Veuillez lire attentivement le cas ci-après et répondre aux questions y afférentes :

« M. Zerouali est agriculteur dans la région de Taroudant depuis 2007. Son activité est prospère et il profite chaque année de l'augmentation du prix des légumes qu'il cultive. Il vend sa production en faisant appel à des courtiers chargés de trouver des négociants pour commercialiser ses légumes.

En 2018, il a vendu sa récolte à un négociant, M. Daoudi établi à Taroudant, par l'intermédiaire d'une entreprise de courtage dénommée « COURTAGE DE SOUSS ».

L'entreprise COURTAGE DE SOUSS a envoyé un bordereau de confirmation à M. Zerouali et à M. Daoudi et, a réclamé le paiement de sa commission.

M. Zerouali estime qu'il n'est tenu d'aucun paiement à l'entreprise COURTAGE DE SOUSS. Il considère que la vente n'est pas parfaite dans la mesure où ne figurent sur le document ni la signature de M. Zerouali ni celle de M. Daoudi.

L'entreprise COURTAGE DE SOUSS voudrait intenter une action contre M. Daoudi en paiement de la commission : elle estime que la commission lui est due car il existe un usage qui prévoit que l'envoi du bordereau de confirmation équivaut à une vente parfaite ».

« Cas revu (modifié et adapté) – Cours de Droit Commercial de Mme TENENBAUM LICENCE 2 Année universitaire 2011-2012, UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL - FACULTE DE DROIT, p. 7 et s ».

1- Est-ce-que M. Zerouali est un commerçant ? Justifiez votre réponse
2- Quelle est la nature de l'activité de l'entreprise dans ce cas ?
3- Que reproche le courtier à son cocontractant ?
4- Quel est le moyen de défense de M. Zerouali ? Pouvez vous faire le lien entre ce moyen de défense et la règle du droit commercial invoqué ?